

Infos pratiques

Dès le début de votre activité, vous devez vous déclarer auprès du Centre de Formalités de Entreprises(CFE) du Centre des Impôts dont dépend votre domicile En fonction de votre secteur d'activité, vous devez également déposer une demande d'immatriculation à la Maison des Artistes ou l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs(AGESSA). Ce sont ces organismes qui proposeront votre affiliation en qualité d'artistes ou non à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).